

UN ÉRUDIT MÉCONNU ET PEU RECONNU.  
JEAN RAYBAUD († 1752), ARCHIVAIRES ET HISTORIEN  
DE L'ORDRE DE MALTE

Qui, aujourd'hui, connaît Jean Raybaud, juriste, archiviste et historien arlésien sous le règne de Louis XV ? Seuls quelques curieux qui s'intéressent à l'histoire provençale de l'ordre de Malte ont probablement consulté son *Histoire des grands prieurs de Saint-Gilles*. Pourtant, en son temps, la réputation de Raybaud comme historiographe était déjà bien établie dans sa cité puisque, peu de temps après sa mort, le manuscrit de son *Histoire* était déjà utilisé par Laurent Bonnemant (1731-1802) pour ses propres travaux sur Arles<sup>1</sup>. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les érudits aixois firent à leur tour usage du manuscrit, désormais consultable à la bibliothèque Méjanès<sup>2</sup>. Le chanoine Nicolas qui publia l'œuvre au début du siècle suivant, ne doutait pas que son initiative serait utile aux érudits locaux qui n'auraient pas « les moyens d'aller à Paris puiser dans l'arsenal scientifique des archives les munitions nécessaires à leurs travaux »<sup>3</sup>. L'avenir lui donna plutôt raison car les savants provençaux du XX<sup>e</sup> siècle firent un usage honorable de sa publication<sup>4</sup>. En revanche, la recherche plus académique délaissa largement les travaux de Raybaud<sup>5</sup>, d'une part car l'approche économique de l'histoire universitaire des années 1960-1980 n'avait pas grand-chose à tirer de cette lecture, ensuite car la caution scientifique passait par une nécessaire rupture avec l'histoire historisante que le XIX<sup>e</sup> siècle avait, au fond, hérité de l'Ancien Régime. L'œuvre de Raybaud a été plus vite oubliée encore par les spécialistes de l'Hôpital travaillant hors de la Provence. Curieusement, Antoine du Bourg ne le cite même pas dans son *Histoire du grand prieuré de Toulouse* parue en 1883<sup>6</sup>. Au même moment, Joseph Delaville le Roulx, pionnier d'une histoire méthodique de l'Hôpital, connaissait en revanche la version manuscrite de l'*Histoire des grands prieurs* et éditait l'« inventaire des chartes de Syrie » compilé par Raybaud<sup>7</sup>. Mais l'historiographe de l'Hôpital fut par la suite largement ignoré des autorités travaillant sur l'ordre, y compris des

---

<sup>1</sup>. Le manuscrit se trouvait déjà dans la collection de Guillaume de Nicolai (abbé Marcelin CHAILAN, *L'ordre de Malte dans la ville d'Arles*, Bergerac, 1908, p. 4).

<sup>2</sup>. E.-F. MAURIN, « Notice archéologique et historique sur l'église Saint-Jean-de-Malte », *Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix*, t. 5, 1844, p. 201-308 ; Étienne ROUARD, *Rapport sur les fouilles d'antiquités faites à Aix en 1843 et 1844*, Aix, 1844. L'abbé Marie-Joseph MAUREL, qui utilisa essentiellement des sources manuscrites, s'est également beaucoup servi du manuscrit de la Méjanès pour son *Histoire de la commune de Puimoisson et de la commanderie des chevaliers de Malte*, Paris, 1897.

<sup>3</sup>. Jean RAYBAUD, *Histoire des grands prieurs et du prieuré de Saint-Gilles*, éd. César NICOLAS, Nîmes, 1904, t. 1, p. 4 ; désormais : RAYBAUD, éd. NICOLAS, t. 1.

<sup>4</sup>. D'après un relevé très partiel : Émile BONNET, « Les maisons de l'ordre du Temple dans le Languedoc méditerranéen », *Cahiers d'histoire et d'archéologie*, t. 7, 1934, p. 513-525 ; Ferréol DE FERRY, *La commanderie et le prieuré de Saint-Jean de Jérusalem à Aix-en-Provence de la fin du XI<sup>e</sup> siècle à 1792*, thèse de l'École des chartes, 1939, 2 vol. ; Félix REYNAUD, *La commanderie de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte à Manosque*, Gap, 1981 (thèse de l'École des chartes de 1945) ; MAGUELONE, *Le grand prieuré des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem et les Templiers de Saint-Gilles (Origines et XII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1993 ; Joseph-André DURBEC, *Templiers et Hospitaliers en Provence et dans les Alpes-Maritimes*, Grenoble, 2001 (actif de 1935 à 1985) ; etc.

<sup>5</sup>. On trouve quelques exceptions, par exemple : Daniel LE BLEVEC, *La part du pauvre. L'assistance dans les pays du Bas-Rhône du XII<sup>e</sup> siècle au milieu du XV<sup>e</sup> siècle*, Rome-Paris, 2000.

<sup>6</sup>. Antoine DU BOURG, *Histoire du grand prieuré de Toulouse*, Toulouse, 1883. Mais il est vrai que ce savant cite assez peu ses sources.

<sup>7</sup>. Joseph DELAVILLE LE ROULX, *Les Hospitaliers en Terre Sainte et à Chypre (1100-1310)*, Paris, 1904 ; et surtout *Les Hospitaliers à Rhodes jusqu'à la mort de Philibert de Naillac (1310-1421)*, Paris, 1913, p. 395 : *ad indicem* ; *Inventaire des pièces de Terre Sainte de l'ordre de l'Hôpital*, Paris, 1895 (édition de l'inventaire AD Bouches-du-Rhône, 56 H 77).

historiens modernistes<sup>8</sup>. Si l'on trouve tout de même quelques auteurs mieux informés<sup>9</sup>, Jean Raybaud n'a donc pas atteint la postérité d'un Giacomo Bosio ou d'un abbé de Vertot<sup>10</sup>. Finalement, seul Pierre Santoni a largement recouru à cet « ouvrage estimable et encore utile » pour son article sur les premiers développements du prieuré de Saint-Gilles<sup>11</sup>.

Je vais pourtant m'efforcer de démontrer que Raybaud s'est appuyé sur une véritable méthode et que nous aurions tort de ravalier au rang de curiosité historiographique ce genre de travail, sous prétexte que leurs auteurs ne se sont pas imposés comme des historiens en vue ou ne prirent pas nécessairement part aux débats théoriques de leur époque. Avant de présenter l'*Histoire des grands prieurs de Saint-Gilles*, on commencera par rassembler quelques éléments biographiques qui nous conduiront surtout à nous arrêter à la fonction de secrétaire ou d'archiviste occupée par Jean à la suite de son père. On montrera ensuite que son récit, qui emprunte pleinement à la nouvelle méthode critique, renvoie encore à la conception traditionnelle d'une « histoire maîtresse de vie ».

## UN NOTAIRE AUX ARCHIVES

À défaut d'avoir pu remonter le fil des documents d'état civil, la trajectoire de Jean Raybaud reste incertaine, car celui-ci a été fréquemment confondu avec d'autres membres de sa famille et notamment avec son frère Jean-François Raybaud, chapelain conventuel de l'ordre de Malte depuis 1693<sup>12</sup>. Jean Raybaud est donc né à Arles, autour de 1675 et mort le

---

<sup>8</sup>. Pour se limiter à quelques auteurs, Raybaud est inconnu de J. Burgtorf, dont la démarche est pourtant prosopographique, ou de D. Selwood qui a travaillé sur le Midi (Jochen BURGTORF, *The Central Convent of Hospitallers and Templars. History, Organization, and Personnel (1099/1120-1310)*, Leiden, 2008 ; Dominic SELWOOD, *Knights of the Cloister. Templars and Hospitallers in Central-Southern Occitania (1100-1300)*, Woodbridge, 1999). A. Demurger considère l'*Histoire des grands prieurs* comme un titre marquant de l'historiographie de l'ordre mais ne l'utilise pas (Alain DEMURGER, *Les Hospitaliers. De Jérusalem à Rhodes, 1050-1317*, Paris, 2013, p. 543). Parmi les modernistes, l'œuvre n'est pas citée dans les travaux d'Anne Brogini ou d'Emmanuel Buttigieg. Compte-tenu de l'importance du grand prieuré de Saint-Gilles et de la langue de Provence dans l'organisation générale de l'ordre, même les historiens qui travaillent d'abord à partir de Malte trouveraient au moins à alimenter leurs fichiers prosopographiques.

<sup>9</sup>. Par exemple, Henry J. A. SIRE, *The Knights of Malta*, New Haven, 1994, l'utilise et tient l'œuvre pour la meilleure histoire écrite dans le cadre d'un prieuré.

<sup>10</sup>. Giacomo BOSIO, *Dell'istoria della sacra religione e illustrissima militia di San Giovanni Gerosolomitana*, 3 vol., Rome, 1594-1602 ; René-Aubert de VERTOT, *Histoire des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem...*, 4 vol., Paris, 1726. Sur l'œuvre de Bosio et ses traductions en français, comme sur de Vertot : Anthony LUTTRELL, « The Hospitallers' historical Activities: 1530-1630 », dans *Latin Greece, the Hospitallers, and the Crusades (1291-1440)*, Londres, 1982 (Variorum Reprint Series), n° III ; Caroline CHAPLAIN, *Commandes artistiques et mécénat des chevaliers de l'ordre de Malte de la langue de Provence, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, thèse en histoire de l'art, Université de Montpellier 3, 2012, p. 232-243.

<sup>11</sup>. Pierre SANTONI, « Les deux premiers siècles du prieuré de Saint-Gilles de l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem », dans *Des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de Chypre et de Rhodes hier aux chevaliers de Malte aujourd'hui*, Paris, 1985, p. 114-183.

<sup>12</sup>. D'après les notes fournies par Joseph Fournier, alors archiviste adjoint des Archives départementales, le chanoine Nicolas donne une notice biographique où les deux frères sont confondus : « Jean-François Raybaud, auteur de l'histoire du grand prieuré de Saint-Gilles, fils d'Antoine Raybaud, notaire d'Arles, et de Marguerite Quenin, naquit dans cette dernière ville, le 9 août 1683 ; il se maria à Arles avec Marianne de Noyer, fille de François et d'Elisabeth Bellet (contrat du 7 juillet 1697, not. Tartais d'Arles). Il fut reçu chapelain conventuel de l'Ordre de Malte dès l'année 1693. Nommé secrétaire du grand prieur, le 1<sup>er</sup> mai 1722, à la suite du décès de son père, (...). Il fut nommé commandeur d'Espinassac (Tarn-et-Garonne), ensuite de Roquebrune (Var). Il mourut le 17 avril 1752. » (César-Augustin NICOLAS, « Le manuscrit de Jean Raybaud à Aix », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, t. 26, 1903, p. 123-136, ici p. 124 ; RAYBAUD, éd. NICOLAS, t. 1, p. 7-8, n. 2).

18 avril 1752, à l'âge de 77 ans<sup>13</sup>. Celui-ci s'inscrit dans une lignée de notaires arlésiens dont je n'ai pu qu'ébaucher la généalogie (*cf. annexe*). L'enquête de moralité du chapelain Jean-François Raybaud atteste que son père Antoine était déjà le cinquième de la famille à exercer le notariat<sup>14</sup>. Notaire royal de 1674 à sa mort, en 1722, Antoine avait succédé à son père Guillaume et à son grand-père Jean qui avaient occupé cette même charge, respectivement entre 1634 et 1646 et entre 1608 et 1638<sup>15</sup>. En même temps très liée à l'ordre de Malte, la famille Raybaud donna plusieurs prêtres conventuels et fournit une succession de secrétaires au grand prieuré de Saint-Gilles<sup>16</sup>. Le premier Raybaud entré au service de l'ordre serait cet autre Jean, attesté comme secrétaire en 1625 et qui semble même avoir inauguré la création de cette charge<sup>17</sup>. Antoine, le père de Jean, occupa cette même fonction de secrétaire du grand prieuré à partir de 1686<sup>18</sup>. Jean Raybaud lui-même engendra plusieurs enfants dont Joseph-Antoine (1710-1781) qui deviendra à son tour chapelain et secrétaire-archiviste du grand prieuré de Saint-Gilles<sup>19</sup>.

Dans la tradition familiale, Jean suivit la carrière de juriste : en 1724, il est signalé comme notaire apostolique, tandis que son acte de décès le présente comme avocat à la cour<sup>20</sup>. Déjà employé occasionnellement par l'ordre de Malte, Jean succéda officiellement à son père à la charge de secrétaire à la mort de ce dernier, en 1722<sup>21</sup>. Son statut laïque lui attira toutefois l'inimitié de certains chevaliers de Malte, mécontents de voir l'office de secrétaire échoir à un non-profès. Aussi, en avril 1735, Jean finit par être démis par le chapitre prieural au profit de son propre frère Jean-François qui, lui, était prêtre conventuel<sup>22</sup>. Si l'on suit l'abbé Chailan, Jean-François Raybaud, qui était déjà archiviste depuis mai 1729, rajouta donc la fonction proche de secrétaire<sup>23</sup>. L'emploi des titres de « secrétaire » ou

<sup>13</sup>. L'abbé Chailan publie son certificat de décès où sont précisés l'âge du décès ainsi que son union avec Marianne de Noyer en 1697. Il fut enterré dans le tombeau familial, en l'église des cordeliers d'Arles (M. CHAILAN, *L'ordre de Malte*, p. 135 et 308).

<sup>14</sup>. AD Bouches du Rhône, 56 H 579, dossier n° 586 (enquête des 9-12 novembre 1693).

<sup>15</sup>. F. LAFFE, *Notariat d'Arles, 405 E. Répertoire méthodique*, AD Bouches-du-Rhône, 2012, p. 39, 47-48 et 50. Les nombreux registres de ces différents notaires conservés dans la série 405 E 947-970 permettraient de reconstituer la trajectoire de cette lignée et de ses réseaux.

<sup>16</sup>. Outre les chapelains Jean-François et Joseph-Antoine, on trouve un autre Antoine Raybaud, prêtre conventuel en 1759, François-André, né en 1720, chapelain, commandeur de Valdrôme en 1753 et 1781 (M. CHAILAN, *L'ordre de Malte*, p. 88-89, 137, 140 et 293-294).

<sup>17</sup>. Bernadette SUAOU, « Un centre d'archives régionales créé à Toulouse par l'ordre de Malte aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans B. SUAOU, J.-P. AMALRIC et J.-M. OLIVIER (dir.), *Toulouse, une métropole méridionale : vingt siècles de vie urbaine. Actes du 58<sup>e</sup> Congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées*, Toulouse, 2009, p. 896, n 21.

<sup>18</sup>. M. CHAILAN, *L'ordre de Malte*, p. 73. Antoine Raybaud était déjà attesté au service de l'ordre en 1682 (Anne BROGINI et Germain BUTAUD, « Prouver sa noblesse de nom et d'armes. Fonctionnement et enjeux des procès provençaux de l'ordre de Malte (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 97/2, 2018, p. 47-72, ici p. 61).

<sup>19</sup>. Joseph-Antoine Raybaud, prêtre conventuel, est secrétaire en 1751, archiviste de 1752-1753 à 1774, et commandeur de Joucas en 1773 (M. CHAILAN, *L'ordre de Malte*, p. 131, 133, 134, 136, 140-144, 148, 150-151, 155, 290 et 294).

<sup>20</sup>. AD Bouches du Rhône, 56 H 593 (Il se présente lui-même comme notaire apostolique dans un contentieux) ; M. CHAILAN, *L'ordre de Malte*, p. 305 et 308. Jean est toujours « secrétaire et avocat » lors du chapitre de mai 1734 (*ibid.*, p. 112). Et il porte encore le titre d'« avocat et archiviste du prieuré » sur la première page du manuscrit de l'*Histoire des grands prieurs*.

<sup>21</sup>. Dès 1713, en tant que « notaire et secrétaire », il rédigeait la visite de l'hôtel prieural à Arles (M. CHAILAN, *L'ordre de Malte*, p. 92-93 et 100).

<sup>22</sup>. M. CHAILAN, *L'ordre de Malte*, p. 105-106, 117, 294. Jean-François Raybaud figure, avec trois autres de ses parents, dans la liste des chapelains conventuels dressée par Emmanuel de GRASSET, *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Bouches-du-Rhône, Archives ecclésiastiques. Série H*, Paris, 1869, p. 137.

<sup>23</sup>. Jean-François fut confirmé comme archiviste au chapitre de novembre 1734 (M. CHAILAN, *L'ordre de Malte*, p. 103-104, 111 et 294). C'est bien lui qui est signalé, toujours en qualité de prêtre conventuel et

d'« archivare » du grand prieuré n'est pas aisé à démêler<sup>24</sup>. Selon l'abbé Chailan, en mars 1700, alors qu'elle venait juste d'être créée, la charge d'archivare fut dévolue à l'abbé Grossy, juriste de formation et prêtre conventuel<sup>25</sup>. Antoine Raybaud occupait alors, on vient de le voir, le titre de secrétaire qu'il transmit à son fils. Secrétaire jusqu'en 1735, c'est pourtant bien comme archivare que Jean Raybaud signa son *Histoire des grands prieurs*.

Les attributions respectives du secrétaire et de l'archivare ont pu générer des tensions dont témoigne un épisode opposant Jean Raybaud à ce même abbé Grossy. Un soir de septembre 1724 se produisit une altercation dont l'origine devait couvrir depuis longtemps chez ces deux hommes qui se connaissaient depuis vingt-cinq années<sup>26</sup>. L'élément déclencheur fut la garde du sceau du chapitre prieural que Raybaud emmenait chez lui, contrairement aux usages de l'ordre. De fait, les instances prieurales donnèrent raison à l'abbé Grossy qui avait déclaré, en tant qu'archivare, ne pouvoir supporter d'être subordonné à un secrétaire, séculier qui plus est. Jean Raybaud, dont les déclarations furent jugées moins crédibles, fut privé de sa charge de secrétaire pour « imposture et calomnie ». Toutefois, on peut imaginer que ses compétences et sa connaissance presque « héréditaire » des rouages du grand prieuré, éventuellement encore des appuis dont on ne sait rien, lui permirent de retrouver son poste assez rapidement<sup>27</sup>.

Déjà soulignées par ailleurs, les aptitudes de l'ordre de Malte dans l'administration des archives ont notamment fait l'objet d'une étude modèle pour le grand prieuré de Toulouse<sup>28</sup>. Dans le grand prieuré de Saint-Gilles dont le siège était localisé à Arles, c'est d'abord le père de Jean Raybaud, Antoine, qui se distingua dans l'entreprise de réorganisation des archives. En 1699, il avait été décidé de réaménager entièrement la salle des archives située au-dessus de la chapelle et de fabriquer de nouvelles armoires<sup>29</sup>. Entre 1701 et 1704, le père de Jean fut notamment le maître d'œuvre du monumental inventaire général des archives qui subsiste en une quarantaine de volumes in-folio<sup>30</sup>. Antoine porta à maturité la pratique acquise par des générations d'archivaires de l'ordre de Malte en matière de classement et d'inventaire<sup>31</sup>. En témoigne la forme matérielle de ces gros registres munis de languettes facilitant le repérage de chaque grande partie du classement, d'une table des documents, d'index des personnes et des lieux<sup>32</sup>. L'organisation des actes adopte à la fois un ordre chronologique et topographique, en

---

d'archivare, comme commandeur d'Espinasson en 1738 et 1743. Il meurt en janvier 1747 (*ibid.*, p. 118, 121-122, 127 et 294).

<sup>24</sup>. Si, sous l'Ancien Régime, les responsables des archives recevaient des titres divers, celui d'archivare apparaît en Provence dès la fin du XV<sup>e</sup> s. (Paul DELSALLE, « L'archivistique sous l'Ancien Régime. Le Trésor, l' Arsenal, l'Histoire », *Histoire, Économie et Société*, 4, 1993, p. 447-469, ici p. 457).

<sup>25</sup>. M. CHAILAN, *L'ordre de Malte*, p. 86. Ce Grossy, qui fut également trésorier dans les années 1709-1711, pourrait être assez bien cerné : en bon archiviste, il a conservé une bonne partie des correspondances qui lui furent adressées, notamment depuis Malte (AD Bouches du Rhône, 56 H 594).

<sup>26</sup>. Suite au refus de Raybaud d'apposer le sceau à un registre présenté par Grossy, le ton était monté entre les deux hommes. Dès le 27 septembre, les deux protagonistes déposèrent plainte devant les instances de la Religion en racontant chacun leur version des faits. L'affaire fut tranchée par le lieutenant du grand prieur le 4 novembre (AD Bouches du Rhône, 56 H 593).

<sup>27</sup>. Chailan évoque une nouvelle nomination au poste de secrétaire en avril 1729, par le grand prieur Felix de Grimaldi (M. CHAILAN, *L'ordre de Malte*, p. 105).

<sup>28</sup>. B. SUAÛ, « Un centre d'archives régionales ».

<sup>29</sup>. M. CHAILAN, *L'ordre de Malte*, p. 85-86 et p. VI. Le 12 octobre 1699, Antoine Raybaud fournissait un prix-fait pour le rangement des archives en prévoyant trois années de travail (AD Bouches du Rhône, 56 H 594).

<sup>30</sup>. AD Bouches-du-Rhône, 56 H 2 à 38 ; 56 H 55.

<sup>31</sup>. Le XVIII<sup>e</sup> s. représente un tournant dans la tenue des archives. Pour le cas provençal : Françoise HILDESHEIMER, « Archives et archivaires du pays de Provence », *Provence historique*, t. 25, 1975, p. 587-598.

<sup>32</sup>. Par exemple, le 56 H 50 (1705, Aix) : trois languettes (« Rouleaux templiers et hospitaliers », « chartres (*sic*), fondations et arrêts », « bulles » ; fol. 2 : « Mémoire des bulles et rouleaux de parchemin » (table indiquant le nombre d'actes contenus par sac) ; en fin de volume (non folioté) : « Liste alphabétique de noms » ; « Liste des lieux ».

fonction des catégories de droits ou bien de leurs lieux d'exercice. Ainsi pour le prieuré d'Aix, la liste des transactions ou « fondations » remonte du « Premier siècle » au « Quatrièmes siècle » de l'histoire de l'établissement, soit entre le XII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle<sup>33</sup>. La méthode archivistique, qui pouvait désormais s'appuyer sur de véritables traités, s'inspirait ainsi d'une conception du temps linéaire et découpé en tranches séculaires<sup>34</sup>.

Naturellement, ce travail d'« inventaire raisonné » s'accompagna d'un reclassement des archives, avec l'introduction d'un nouveau système de cotation et d'une réécriture des analyses dorsales<sup>35</sup>. L'inventaire Raybaud consacre notamment le regroupement, dans des sections spécifiques, des bulles pontificales et des privilèges princiers qui, originellement, étaient dispersés dans les archives des différentes maisons. Enfin, c'est au XVIII<sup>e</sup> siècle que se précisa l'organisation des archives en « chartriers » affectés aux différentes commanderies, selon un système de classement que le XIX<sup>e</sup> siècle achèvera de fossiliser mais qui a bouleversé les logiques de classification médiévales<sup>36</sup>.

Entre 1701 et 1704, Jean assista Antoine dans cette opération extraordinaire d'inventaire et de classement. Si sa propre contribution se laisse mal distinguer de l'œuvre de son père, Jean « signa » en tout cas l'« inventaire des chartes de Syrie », dressé préalablement à l'expédition de cet ensemble à Malte en 1741<sup>37</sup>. Ce récolement général apporta sans nul doute au secrétaire une connaissance profonde du fonds du grand prieuré et lui fournit la matière de son *Histoire des grands prieurs et du prieuré de Saint-Gilles*.

#### L'HISTOIRE DES GRANDS PRIEURS DE SAINT-GILLES : DU MANUSCRIT A L'IMPRIME

La version qui nous est parvenue n'est pas de la main de Raybaud car l'œuvre originale a sans doute disparu à la Révolution, lors de la saisie des archives de l'ordre de Malte<sup>38</sup>. Le manuscrit aujourd'hui conservé à la bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence est une copie, collationnée sur l'autographe en 1765-1766, pour le compte du savant et collectionneur

---

<sup>33</sup>. 56 H 50, fol. 75-94 (1705). On retrouve le même découpage du temps (pour les donations et fondations, fol. 75-95) et la même cotation dans un registre composite regroupant divers inventaires, probablement de la fin du XVII<sup>e</sup> s. (Bibl. mun. d'Aix-en-Provence, ms 1613, 395 fol.).

<sup>34</sup>. Proposé à partir du milieu du XVI<sup>e</sup> s. par les « Centuriateurs », le découpage du temps en siècles ne fut vraiment adopté que deux siècles plus tard (Daniel MILO, *Trahir le temps (histoire)*, Paris, 1991, p. 27-28). Du point de vue de l'archivistique et de la diplomatique, les traités méthodologiques se développent également dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> s. (P. DELSALLE, « L'archivistique sous l'Ancien Régime », p. 458-460).

<sup>35</sup>. Ceci entraîna une recomposition du contenu des liasses, étiquetées et rangées dans des sacs. S'agissant du système de cotation, les sacs sont repérés par des lettres simples ou doubles, alors que les analyses donnent un numéro à chaque pièce (56 H 50). Les numéros portés sur les pièces originales correspondent bien aux inventaires, tandis que les étiquettes attachées à chaque liasse sont encore conservées ; par exemple : 56 H 4638 (« Manosque 1<sup>ère</sup> liasse. Titres concernant le bailliage de Manosque mentionnés dans le supplément de l'inventaire anal. des titres dud. bailliage. De n° 1 à 23 ») ; 56 H 4642 (« 3<sup>e</sup> liasse du supplément ») ; 56 H 4645 (« 4<sup>e</sup> liasse du supplément ») ; etc. Malheureusement, en défaisant la logique du regroupement en liasses pour conserver les pièces à plat, les pratiques de restauration actuelles ôtent tout sens à ces étiquettes, tendant même à les faire physiquement disparaître.

<sup>36</sup>. Joseph MORSEL, « En guise d'introduction : les chartriers entre "retour aux sources" et déconstruction des objets historiques », dans Ph. CONTAMINE et L. VISSIERE (dir.), *Défendre ses droits, construire sa mémoire : les chartriers seigneuriaux, XIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2010, p. 26-34.

<sup>37</sup>. 56 H 77, 51 fol. Cette liste se trouve également parmi les preuves de l'*Histoire des grands prieurs* (ms 339, p. 439-507) et a encore été copiée par l'érudit arlésien J.-L. Jacquemin (Biblioth. mun. d'Arles, ms 164). À la fin de l'année 1730, Jean Raybaud avait déjà procédé à un premier tri, en classant notamment d'un côté les « titres venus de la terre sainte » et de l'autre les « papiers qui regardent le corps de l'ordre » (M. CHAILAN, *L'ordre de Malte*, p. 106-107).

<sup>38</sup>. C.-A. NICOLAS, « Le manuscrit de Jean Raybaud », p. 125-126.

arlésien Guillaume de Nicolai (1716-1788)<sup>39</sup>. Raybaud travaillait encore à son œuvre lorsqu'il disparut : la copie précise que l'original était « rempli de ratures et de renvois »<sup>40</sup>. La copie elle-même a été travaillée : une autre main a raturé ou corrigé des passages, tandis que des notes et références ont été rajoutées en marge (fig. 1). On aimerait savoir s'il faut attribuer les commentaires marginaux à Raybaud lui-même ou bien si ceux-ci furent introduits par le copiste dont nous ignorons malheureusement l'identité<sup>41</sup>.

Un siècle et demi après son achèvement, l'*Histoire des grands prieurs* attira donc l'attention du chanoine César Nicolas. Historien de Saint-Gilles, ce prêtre s'intéressa en effet à l'ordre de Malte et aux hospitaliers auxquels il consacra quelques travaux tirés des archives locales<sup>42</sup>. En 1904-1905, il imprimait donc l'œuvre de Raybaud, suivie par un troisième tome qui était une continuation, due à Nicolas lui-même, de l'histoire du grand prieuré de 1751 à 1806<sup>43</sup>. L'ouvrage imprimé comprend un appareil de notes de bas de page qui ne distingue pas les interventions de l'éditeur des références marginales présentes dans le manuscrit<sup>44</sup>. Malheureusement, la médiocrité de l'édition a pu nuire à la crédibilité du travail de Raybaud : celle-ci est, en effet, remplie de coquilles où se distinguent mal erreurs de lecture et fautes d'impression<sup>45</sup>. Une lecture rapide pourrait ainsi s'attacher au cumul des approximations chronologiques comme à la graphie aléatoire de l'onomastique et de la toponymie. En réalité, les nombreuses erreurs peuvent être attribuées au copiste mais, plus encore, à une mauvaise lecture de l'éditeur lui-même<sup>46</sup>. Raybaud, qui travaillait avec les documents originaux sous les yeux, donne au contraire des dates précises. On l'aura compris, l'abbé Nicolas était un érudit du dimanche et un piètre éditeur : son profil n'a rien à voir, par exemple, avec celui du marquis de Ripert-Monclar qui, au même moment, livrait une édition impeccable du cartulaire de la commanderie de Richerenches<sup>47</sup>.

---

<sup>39</sup>. Biblioth. mun. d'Aix-en-Provence, mss 338-339 (858-859). Le manuscrit est probablement passé de la bibliothèque de Guillaume de Nicolai à celle du marquis de Méjanès (1729-1786) car ces deux collectionneurs arlésiens entretenaient des relations. Je remercie de ce renseignement M. Philippe Ferrand, conservateur de la section patrimoniale de la Bibliothèque Méjanès.

<sup>40</sup>. Selon Nicolas, « la mort de Jean Raybaud, arrivée le 7 (sic) avril 1752, interrompit son œuvre » (RAYBAUD, éd. NICOLAS, t. 2, p. 4).

<sup>41</sup>. Faisons confiance à l'abbé Chailan qui ne reconnaît pas, sur ce manuscrit, l'écriture de Guillaume de Nicolai (M. CHAILAN, *L'ordre de Malte*, p. 4). Ce dernier avait pourtant copié lui-même, sur les originaux, un certain nombre de manuscrits qui composaient sa bibliothèque (Émile PERRIER, *Les bibliophiles arlésiens des XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Mâcon, 1900, p. 22).

<sup>42</sup>. César-Augustin NICOLAS, *Enquête sur les troubles religieux de Saint-Gilles (1621-1622)*, Nîmes, 1904 ; *Un pape Saint-Gillois. Clément IV dans le monde et dans l'Église (1195-1268)*, Nîmes, 1910 ; *Une nouvelle histoire de saint Gilles, d'après les notes hagiographiques de M. le curé d'Everlange et les documents historiques de M. le vicaire-général Goiffon*, Nîmes, 1912 ; « Inventaire du grand prieuré de Saint-Gilles », *Revue du Midi*, s.d. ; « Le grand prieuré de Saint-Gilles et l'esplanade de Nîmes » et « Cinq chartes du XII<sup>e</sup> siècle relatives au Mas-Thibert », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, t. 32, 1909, p. 153-168 et 169-188.

<sup>43</sup>. J. RAYBAUD, *Histoire des grands prieurs et du prieuré de Saint-Gilles*, éd. C. NICOLAS, Nîmes, 1904-1906, 3 t ; d'abord parue dans les *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, t. 25-29, 1902-1906. Centrée sur la région d'Arles-Saint-Gilles et farcie de longs extraits de visites prieurales, la continuation est très loin de valoir le récit de Raybaud.

<sup>44</sup>. On reconnaît bien sûr l'intervention de l'éditeur dans les références à des ouvrages imprimés parus après Raybaud, comme l'*Histoire du grand prieuré de Toulouse* de du Bourg ou la *Gallia christiana novissima* de J.-H. Albanès et U. Chevalier.

<sup>45</sup>. Le cumul des erreurs vient probablement du fait que Nicolas n'a, apparemment, disposé que d'une copie transcrite pour lui à partir du ms conservé à la Méjanès (C.-A. NICOLAS, « Le manuscrit de Jean Raybaud », p. 124). Dans l'avant-propos du t. 2, il reconnaît qu'un certain nombre de fautes ont pu échapper à son attention « malgré le soin minutieux apporté à la copie du manuscrit et à la collation faite à plusieurs reprises de cette copie avec le manuscrit ».

<sup>46</sup>. La collation de l'édition et du manuscrit montre que, dans la majorité des cas, les erreurs proviennent bien de la version imprimée.

<sup>47</sup>. Marquis de RIPERT-MONCLAR, *Cartulaire de la commanderie de Richerenches de l'ordre du Temple (1136-1214)*, Avignon-Paris, 1907.

Surtout, l'édition délaisse des chapitres de l'œuvre originale, à visée plus institutionnelle : une analyse sur la « maniere [dont] les comanderies du grand prieuré de St Gilles estoient ancienement gouvernées » et une « Dissertation sur les diferants usages observés dans le prieuré de St Gilles au suiet des armoiries »<sup>48</sup>. Enfin, Nicolas a totalement délaissé le tome II du manuscrit qui est le volume de preuves. Or, on y trouve un grand nombre de documents dont les originaux ont, pour certains, disparu par la suite<sup>49</sup>. Parmi les textes conservés grâce à Raybaud, on relèvera notamment plusieurs pièces épistolaires, un type de document très rarement préservé. On lui doit notamment le rapport, bien connu des spécialistes, par lequel le maître Hugues Revel informait le prieur de Saint-Gilles, Féraud de Barras, des difficultés de la Terre sainte en 1268<sup>50</sup>. Dans le même ordre d'idée, Raybaud évoque des pratiques documentaires dont il subsistait encore des traces en son temps mais qui nous sont inconnues. Par exemple, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, pour rendre compte de sa gestion, chaque commandeur fut tenu de rendre un bilan annuel affectant la forme d'une charte-partie. Si ces documents originaux eux-mêmes ont été exceptionnellement conservés, l'archivair mentionne l'habitude de leur enregistrement qui, pour sa part, n'a laissé strictement aucune trace<sup>51</sup>.

L'attention à la matérialité l'amène à s'intéresser aux sceaux : son manuscrit nous a laissé trois planches de sceaux commentées – deux pour l'Hôpital, une pour le Temple – que l'on peut encore comparer aux originaux conservés<sup>52</sup> (fig. 2). En bon notaire, il marque encore son respect de l'authentique en reproduisant la rota dans ses copies de bulles pontificales<sup>53</sup>. Probablement imprégné par l'habitus d'une noblesse qu'il côtoyait quotidiennement, Raybaud s'est encore intéressé à l'héraldique des hospitaliers<sup>54</sup>. À partir de Caste de Murol (1170-1171), il ne manque pas d'introduire chaque prieur de Saint-Gilles par la description des armes familiales. Il observe que c'est au XIII<sup>e</sup> siècle qu'apparut l'usage, pour les prieurs et les commandeurs, de placer leurs armes sur les bâtiments de leurs commanderies. Il rajoute que les édifices qui portaient les plus anciennes armoiries avaient déjà disparu à son époque, mais il évoque un certain nombre d'armes, alors encore visibles, de prieurs à partir de Guillaume de Villaret. D'autre part, on doit à son esprit d'antiquaire de précieux relevés d'inscriptions perdues<sup>55</sup>. Souvent, du reste, n'a-t-il pas relevé lui-même ces inscriptions qui avaient déjà disparu à son époque mais en a-t-il déjà une connaissance livresque<sup>56</sup>. Il évoque enfin quelques monuments funéraires, démolis depuis, comme le tombeau du prieur Dragonet de Mondragon (1300-1311) à Saint-Jean d'Aix, dont il édite également l'építaphe<sup>57</sup>.

---

<sup>48</sup>. Ms 338, p. 593-612 et 628-631.

<sup>49</sup>. Ms 339. Les actes copiés s'étendent de 1083 à 1701, mais sont particulièrement précieux pour les XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s. Un érudit a compté exactement 532 pièces parmi ces preuves (F.-N. NICOLLET, *Les derniers membres de la famille d'Orange-Montpellier et leurs possessions dans le Gapençais*, Gap, 1903, p. 2).

<sup>50</sup>. Ms 339, p. 112-115. Cette pièce est encore analysée dans l'« inventaire des chartes de Syrie » (J. DELAVILLE LE ROULX, *Inventaire des pièces de Terre Sainte*, n° 348, p. 66) et elle a été éditée par J. DELAVILLE LE ROULX *Cartulaire général de l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem (1100-1310)*, Paris, 1906, t. 4, suppl., n° 3308.

<sup>51</sup>. Ms 338, p. 598.

<sup>52</sup>. Ms 338, p. 617, 619 (planches), 621-627 (descriptions) et 699 (Temple).

<sup>53</sup>. Ms 339, p. 44.

<sup>54</sup>. Ms 338, p. 628-631 : « Dissertation sur les diferants usages observés dans le prieuré de St Gilles au suiet des armoiries ».

<sup>55</sup>. Ms 339, p. 109-110 (inscriptions de Féraud de Barras et de Bérenger Monge à Saint-Jean d'Aix), p. 288 (inscription du bailli Jean Boniface au palais de Manosque), p. 310 (diverses építaphes), etc.

<sup>56</sup>. Il précise, par exemple, que le texte de l'inscription que le prieur Féraud de Barras (1244-1269) fit poser à l'entrée de la maison prieurale d'Aix avait été relevé avant 1641, date à laquelle ce bâtiment fut reconstruit (ms 339, p. 109-110). Or, Raybaud eut probablement connaissance de cette inscription par Peiresc, qui en a également relevé le texte (Biblioth. mun. de Carpentras, ms 1816, fol. 686v).

<sup>57</sup>. Ms 338, p. 202.

Archiviste de l'ordre de Malte, Jean Raybaud avait une intime connaissance des fonds du grand prieuré de Saint-Gilles mais aussi du grand prieuré de Toulouse, c'est dire qu'il a utilisé des gisements documentaires d'une richesse inépuisable. La collecte ne se limite d'ailleurs pas au fonds de Malte mais recourt encore aux privilèges des comtes de Provence et à diverses archives communales. Juriste formé aux belles-lettres, sa maîtrise du latin et de la paléographie lui donnait un accès aux sources originales que n'avaient pas forcément tous les savants de son temps<sup>58</sup>. Placé au centre de la démarche historique, le document a le statut de preuve : d'où les références aux actes et auteurs cités dans les marges ainsi que le catalogue des sources et œuvres reporté au début du volume de preuves<sup>59</sup>. Cette liste confirme l'étendue de sa culture historique. Bien sûr, on y trouve d'abord les travaux sur l'ordre de Malte (Giacomo Bosio, Sebastiano Pauli, Matthieu de Goussancourt...) et les ordres militaires en général (Pierre Dupuy, Hypolite Hélyot), de même que le fleuron de l'histoire ecclésiastique (mauristes, Baronius et ses continuateurs). Les grands recueils de sources côtoient, non seulement tous les meilleurs auteurs Provençaux, mais encore les principales monographies sur le Midi (Guillaume Catel pour le Languedoc, Charles d'Aigrefeuille pour Montpellier, Pierre de Marca pour le Béarn et la Marche d'Espagne, etc). Le classement prend soin, par ailleurs, de distinguer ces œuvres historiques et autres éditions de sources, des généalogies et armoriaux d'un côté, et des cartulaires et autres inventaires de titres de l'autre. Alors que les publications circulaient rapidement au sein de la « République des lettres » et que la bibliographie était déjà érigée en art<sup>60</sup>, certaines références marginales montrent que Raybaud se tenait au plus près de l'actualité de la recherche. On y trouve, par exemple, le tome I du *Nouveau traité de diplomatique* des doms Toustain et Tassin, paru en 1750, soit seulement deux ans avant sa mort<sup>61</sup>.

De la bibliothèque que Raybaud a pu constituer, on sait peu de choses. Des notes glanées çà et là par les érudits mentionnent certains manuscrits en sa possession dont plusieurs papiers de Polycarpe de la Rivière, ce fameux chartreux, faussaire à ses heures, avec lequel il était en relation. Son goût pour l'histoire ne se limita pas aux chevaliers hospitaliers puisqu'on lui prête quelques écrits restés inédits sur de sa ville natale et notamment une *Description de tous les monuments antiques (...) à Arles sous les Romains et les rois de France de la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> race*<sup>62</sup>. Mais cela ne semble pas avoir survécu, hormis une collection

---

<sup>58</sup>. Les inventaires Raybaud montrent bien les connaissances empiriques de ces secrétaires-archivistes qui étaient capables, à l'examen des critères paléographiques, de situer la rédaction de pièces non datées (voyez, par exemple, l'inventaire supplémentaire de la commanderie de Gap, 56 H 16, p. 29, 151, 161...). Au-delà des capacités au déchiffrement, l'accès lui-même aux documents fut, du fait de leur validité perpétuelle, toujours restreint sous l'Ancien Régime. Sur ces restrictions et les enjeux sociaux représentés par l'accès aux documents : Krzysztof POMIAN, « Les historiens et les archives dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle », *Acta Poloniae Historica*, 26, 1972, p. 109-125.

<sup>59</sup>. Ms 339, p. 431-437 : « Catalogue des livres imprimés et manuscrits dont l'auteur s'est servi pour composer l'histoire du grand prieuré de Saint-Gilles ». À moins que cette liste n'ait été dressée par le copiste mandaté par de Nicolai ?

<sup>60</sup>. Bruno NEVEU, *Érudition et religion aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1994, p. 9 et 27.

<sup>61</sup>. Ms 338, p. 5, 16... ; René TASSIN et Charles-François TOUSTAIN, *Nouveau traité de diplomatique*, Paris, Desprez et Cavelier, 1750.

<sup>62</sup>. C.-A. NICOLAS, « Le manuscrit de Jean Raybaud », p. 124-125 ; M. CHAILAN, *L'ordre de Malte*, p. 135-136 ; É. PERRIER, *Les bibliophiles arlésiens*, p. 23-24. Sa description des antiquités d'Arles, que l'oratorien Bougerel lui avait suggéré de publier dès 1724, passa également dans le cabinet de Guillaume de Nicolai.



d'imprimés, de gravures et de notes manuscrites sur les antiquités d'Arles et de Saint-Rémy conservée par la bibliothèque de la ville<sup>63</sup>.

La science de l'archiviste ressort pleinement de sa critique des plus anciennes chartes, dont la datation doit distinguer entre originaux et copies<sup>64</sup>. Aussi est-il conscient des limites de sa documentation. Pour l'installation d'un prieur, la fondation d'une maison ou d'une province, il prend soin de préciser quand manquent les titres originaux<sup>65</sup>. Conscient que la perte des plus anciennes archives empêche de remonter aux fondations de plusieurs maisons, il s'appuie sur le cardinal Cesare Baronius († 1607) pour rappeler que l'« on ne doit point ajouter foy à ceux qui rapportent des faits passés dans des temps extrêmement reculés, s'ils ne sont appuyés du témoignage d'un auteur à peu près contemporain »<sup>66</sup>. Ce scrupule lui vient probablement de sa formation de juriste, puisqu'on sait en effet combien l'usage du « document-preuve » dans la jurisprudence a pu influencer l'écriture de l'histoire à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>67</sup>. Son approche du document dénote surtout la parfaite assimilation des méthodes de la diplomatie préconisées par les mauristes et l'on ne s'étonnera pas de voir cité le *De re diplomatica* (1681) de Mabillon<sup>68</sup>. Raybaud était bien en relation avec plusieurs religieux de la congrégation de Saint-Maur, notamment avec les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* qui, selon ses dires, lui empruntèrent textuellement des informations qu'il avait communiquées sur les hospitaliers<sup>69</sup>.

Il peut donc témoigner d'une vraie distance critique, tant vis-à-vis des actes médiévaux que des auteurs modernes qu'il n'hésite pas à corriger<sup>70</sup>. Il tient à rétablir la vérité, surtout lorsqu'il estime la réputation de l'ordre ternie par certains de ses confrères, par exemple sur la gestion hospitalière à Aix, mal interprétée par Pitton<sup>71</sup>. Amour de la sincérité et de la vérité : telles étaient effectivement les conceptions de l'histoire imposées, entre autres, par Mabillon ou Le Nain de Tillemont<sup>72</sup>.

---

<sup>63</sup>. Biblioth. mun. d'Arles, ms 796. Sa bibliothèque aurait été dilapidée par ses enfants. Ainsi, D'après l'*ex libris* porté sur un autre manuscrit de la bibliothèque d'Arles, en 1775, un Mr. Raybaud, avocat d'Arles, probablement son fils, vendit une *Histoire des archevêques d'Arles* au prêtre érudit Laurent Bonnemant (Biblioth. mun. d'Arles, ms 469).

<sup>64</sup>. RAYBAUD, éd. NICOLAS, t. 1, p. 13 et 27 (à propos des premières donations à l'Hôpital en Languedoc, dans les années 1110). Les copistes des cartulaires de Saint-Gilles et de Trinquetaille sont encore accusés d'avoir commis un grand nombre de fautes et notamment des erreurs de datation (t. 1, p. 50-51 et 75).

<sup>65</sup>. Par exemple, au sujet de la fondation du prieuré d'Auvergne, il rajoute qu'« il ne s'en trouve aucune mémoire dans ses archives, parce que la plus grande partie des titres des commanderies furent brûlés dans ces temps de guerres civiles du XVI<sup>e</sup> siècle » (RAYBAUD, éd. NICOLAS, t. 1, p. 149).

<sup>66</sup>. RAYBAUD, éd. NICOLAS, t. 1, p. 10 et 12. Chef de file de l'histoire ecclésiastique post-tridentine, Baronius incarne déjà un modèle historiographique contesté, tant en Italie qu'en France, dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> s. (Françoise WAQUET, *Le modèle français et l'Italie savante. Conscience de soi et perception de l'autre dans la république des lettres, 1660-1750*, Rome, 1989, p. 181-184).

<sup>67</sup>. Patrick NERBOT, « Au commencement était le droit... », dans J. BOUTIER et D. JULIA (dir.), *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'histoire*, Paris, 1995, p. 82-94. En sens inverse, sur l'apport de la méthode historique aux débats juridiques : Blandine KRIEGL, *L'histoire à l'âge classique, 2, La défaite de l'érudition*, Paris, 1996, p. 75-132.

<sup>68</sup>. Là-dessus, de manière générale : B. KRIEGL, *L'histoire à l'âge classique, 2*, notamment p. 145-175.

<sup>69</sup>. L'édition Privat de l'*Histoire générale de Languedoc* reproduit une lettre du 4 août 1751 adressée à dom Vaissète, dans laquelle Raybaud dit avoir reconnu, dans la première édition, « des pages presque entières [regardant] l'ordre de Malte » communiquée à dom Gabriel Marcland une trentaine d'années auparavant. La lettre apporte ainsi compléments et rectifications relatifs à plusieurs passages de la première édition (Claude DEVIC et Joseph VAISSETE, *Histoire générale de Languedoc*, Toulouse, Privat, 1872, t. III, p. 767).

<sup>70</sup>. Par exemple : Anne de Naberat (RAYBAUD, éd. NICOLAS, t. 1, p. 19) ; de Haitze (t. 1, p. 27-28) ; l'*Histoire de Provence* de Nostradamus (t. 1, p. 175 ; t. 2, p. 336) ; Giacomo Bosio (t. 1, p. 190-191, p. 261) ; etc.

<sup>71</sup>. RAYBAUD, éd. NICOLAS, t. 1, p. 291-292 (il s'agit de l'*Histoire de l'Église d'Aix* par Pitton).

<sup>72</sup>. B. NEVEU, *Érudition et religion*, p. 102. « Vérité, » « véritable », « véritablement » font partie du lexique volontiers utilisé par Raybaud.

Le dossier sur l'origine du fondateur de l'Hôpital, le frère Gérard, illustre parfaitement cette éthique. Plusieurs travaux ont désormais établi que la tradition de l'origine provençale de Gérard ne remontait pas au-delà du XVII<sup>e</sup> siècle et que le berceau du fondateur est plutôt à rechercher dans le milieu des marchands amalfitains présents à Jérusalem avant-même la Première croisade<sup>73</sup>. Toutefois, alors que des apologistes de l'ordre de Malte sont restés accrochés à ce légendaire tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, Raybaud s'était déjà montré prudent sur les prétendues origines provençales de Gérard. Il s'attacha à remonter la tradition qui, dès la fin du Moyen Âge, faisait de Gérard un « françois » et il attribua à une erreur d'Anne de Naberat, reprise par Pierre-Joseph de Haitze, l'origine martégale du fondateur comme le surnom de « Tonc »<sup>74</sup>. Bien plus, il doutait déjà que les reliques conservées à Manosque à l'époque du bailli Jean Boniface (1529-1545) fussent bien celles de « l'instituteur de l'ordre »<sup>75</sup>. À l'encontre de toute une tradition apologétique, sans doute fallait-il une certaine liberté de ton pour affirmer qu'« il n'est dit dans aucun des titres dont j'ai parlé que ce fut la relique de l'instituteur de l'ordre (...) ; d'ailleurs, il ne se trouve aucune preuve que le corps du Bienheureux Géraud a este aporté de Jérusalem en France »<sup>76</sup>. On le trouve encore fidèle à cette éthique de vérité lorsqu'il s'agit d'évoquer un sujet aussi polémique que le procès du Temple. Là encore, il s'en tient aux faits, marque son intérêt pour les documents préservés – procédures et lettres – et se contente, sur la question de la culpabilité, de livrer une « réponse de Normand »<sup>77</sup>.

#### UNE HISTOIRE DE GRANDS HOMMES

L'*Histoire des grands prieurs* traite donc de l'ordre de l'Hôpital dans le cadre régional d'un prieuré. À ce titre, Raybaud annonce une veine historiographique car ce n'est qu'au cours du XIX<sup>e</sup> siècle que seront publiées des monographies prenant pour cadre cette échelle administrative de l'ordre. Le travail de l'historien arlésien précède donc de plus d'un siècle les publications sur les grands prieurés de France (Eugène Mannier), d'Auvergne (Léopold Niepce) ou de Toulouse (Antoine du Bourg)<sup>78</sup>. L'immersion dans les archives conservées à Arles, dans le dépôt central du grand prieuré, conduit à centrer le récit sur la Provence, même si Raybaud suit aussi les déplacements des dignitaires dans la partie toulousaine. Toutefois, soucieux de raccrocher la destinée des chevaliers provençaux à la grande histoire, il n'hésite pas à sortir du Midi pour s'intéresser à l'aventure des croisades puis à la lutte contre les Turcs

<sup>73</sup>. J. DELAVILLE LE ROULX, *Les Hospitaliers en Terre Sainte*, p. 34-43 ; et D. LE BLEVEC, « Aux origines des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem : Gérard dit "Tenque" et l'établissement de l'ordre dans le Midi », *Annales du Midi*, t. 89, 1977, p. 137-151 (ces deux études citent l'érudition provençale moderne, mais non Raybaud). À partir des sources de l'histoire des croisades qui, aujourd'hui encore, fondent les raisonnements des historiens sur les origines de l'Hôpital, Raybaud distingue en revanche l'hôpital des Amalfitains de la fondation de Géraud (RAYBAUD, éd. NICOLAS, t. 1, p. 14-16). Sur ce contexte : Anthony LUTRELL, « The Amalfitan Hospices in Jerusalem », dans E. G. FARRUGIA (dir.), *Amalfi and Byzantium, Actes of the International Symposium of the Eighth Centenary of the translation of the relics of St Andrew the Apostle from Constantinople to Amalfi (1208-2008)*, Rome, 2010, p. 105-122.

<sup>74</sup>. RAYBAUD, éd. NICOLAS, t. 1, p. 9-11.

<sup>75</sup>. Ms 338, p. 1-4 et 25-26. La question de l'origine des reliques a été définitivement tranchée par Alain BELTJENS, « Trois questions à propos de l'hospitalier Gérard », *Bulletin de la Société de l'histoire et du patrimoine de l'ordre de Malte*, n° 19, 2007, p. 3-59 ; et n° 20, 2008, p. 5-52.

<sup>76</sup>. Ms 339, p. 26.

<sup>77</sup>. « ... il y a bien apparence qu'ils n'étaient pas tous innocents, ni aussi tous coupables » (RAYBAUD, éd. NICOLAS, t. 2, p. 338). Le procès est traité t. 1, p. 235-238 et t. 2, p. 325-338.

<sup>78</sup>. Eugène MANNIER, *Ordre de Malte : les commanderies du grand prieuré de France, d'après les documents inédits conservés aux archives nationales à Paris*, Paris, 1872 ; Léopold NIEPCE, *Le grand prieuré d'Auvergne (Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem)*, Lyon, 1883 ; A. DU BOURG, *Histoire du grand prieuré de Toulouse*.

en Méditerranée. À propos de ce qu'il appelle « les guerres sacrées », il connaît les chroniques classiques et s'appuie sur « les chartes de Syrie » conservées en Provence, jusqu'à leur expédition à Malte en 1741<sup>79</sup>. Le double héritage, historique et archivistique, le conduit naturellement à s'intéresser au Temple, auquel il consacre un long chapitre<sup>80</sup>. Enfin, quelques digressions invitent à replacer l'histoire de l'Hôpital dans le contexte de son temps. Les questions religieuses attirent notamment son attention, comme la croisade albigeoise et ce qu'il appelle la « guerre civile » des hérétiques calvinistes qui éprouva durement les maisons de l'ordre de Malte<sup>81</sup>.

La narration chronologique est entièrement déterminée par la succession des prieurs de Saint-Gilles, depuis Durand, premier dignitaire placé du vivant de Gérard, jusqu'à la prise de fonction de Joseph-François de Piolenc en 1751<sup>82</sup>. Jusqu'à ce que le récit soit interrompu par la mort même de l'auteur, c'est donc à une histoire du temps présent que se livre Raybaud, lorsqu'il fait la chronique vécue de la succession des grands prieurs, baillis de Manosque ou autres prieurs de Beaulieu. Nous sommes là dans la conception d'une histoire faite par les grands hommes, qui n'est pas sans rappeler les « Vies d'hommes illustres » du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>83</sup>. Dès cette époque, les portraits hagiographiques de quelques dignitaires de l'ordre de Malte participaient ainsi de l'héroïsation de la noblesse catholique<sup>84</sup>. Chez Giacomo Bosio (1544-1627), fondateur d'une histoire officielle de l'ordre, c'est sur la succession de chevaliers illustres en une véritable théorie que se fondait la renommée de la Religion<sup>85</sup>. Chez Raybaud, l'histoire est, certes, centrée sur les prieurs mais elle ne néglige pas les commandeurs qui se distinguèrent par leur implication dans les affaires de l'Hôpital. Cet intérêt pour les hommes qui font l'institution conduit également Raybaud à dresser des nomenclatures de dignitaires, en général établies par commanderies, selon une pratique appelée à une belle postérité dans la recherche érudite sur les ordres militaires<sup>86</sup>.

Toutefois, la proximité avec les sources conduit à adopter une écriture relativement sobre : chez Raybaud, nulle digression littéraire sur les valeurs morales ou physiques supposées des protagonistes. De ce point de vue, son écriture apparaît plus objective que celle de certains de ces héritiers du siècle suivant qui ne pourront s'empêcher de prêter à leurs

---

<sup>79</sup>. Il se sert par exemple de l'une de ces chartes pour rectifier la date de la bataille de Hattîn donnée par plusieurs chroniques. La démonstration qui lui fait proposer le 1<sup>er</sup> juin 1187 plutôt que le 1<sup>er</sup> mai est habile, mais insuffisante puisque la véritable date fut le 4 juillet (RAYBAUD, éd. NICOLAS, t. 1, p. 93-94).

<sup>80</sup>. « Histoire de la province de Provence qui était jadis de l'ordre du Temple » (ms 338, p. 633-704 ; RAYBAUD, éd. NICOLAS, t. 2, p. 271-340).

<sup>81</sup>. Il signale, d'après l'*Histoire de Languedoc*, l'établissement en Languedoc d'une « secte d'hérétiques qui tiroient leur origine des Manichéens d'Arménie » (RAYBAUD, éd. NICOLAS, t. 1, p. 84 et 111-112). Et sur les guerres de religion : t. 2, p. 115-117, 137-139, 141, 189...

<sup>82</sup>. Il faut rester très prudent sur la qualité de prieur attribuée par Raybaud à ce *dompnus Durandus*. L'archiviste commence son histoire par le fondateur Gérard, sans douter de sa venue dans le Midi, où il aurait commencé par établir la maison de Saint-Gilles (RAYBAUD, éd. NICOLAS, t. 1, p. 17-20). Depuis P. Santoni, qui n'a pas tranché la question, la réalité du voyage de Gérard dans le Midi français reste un problème en suspend (P. SANTONI, « Les deux premiers siècles du prieuré », p. 119-126). D. Selwood suit exactement Santoni à propos du frère Durand, sans discuter l'identité de ce frère Gérard actif dans le Midi dans la première décennie du XII<sup>e</sup> s. (D. SELWOOD, *Knights of the Cloister*, p. 50-52). Toutefois, il semble que le fondateur Gérard n'ait jamais quitté la Terre sainte (A. DEMURGER, *Les Hospitaliers*, p. 56).

<sup>83</sup>. Sur le « mouvement d'individualisation », qui imprègne l'écriture de l'histoire au moins depuis la Renaissance, et sur l'importance de l'exemplarité héroïque : François DOSSE, *Le pari biographique. Écrire une vie*, Paris, 2011, p. 167-175. Et sur une forme de biographie collective : Patricia EICHEL-LOJKINE, *Le Siècle des grands hommes. Les recueils de Vies d'hommes illustres avec portraits du XVI<sup>e</sup> siècle*, Louvain, 2001.

<sup>84</sup>. A. BROGINI, *Une noblesse en Méditerranée. Le couvent des hospitaliers dans la première modernité*, Aix-en-Provence, 2017, p. 118-124.

<sup>85</sup>. C. CHAPLAIN, *Commandes artistiques et mécénat*, p. 233-236.

<sup>86</sup>. Ms 339, p. 87-93, 131-132, 249-[8-11], 259, etc. Les preuves donnent encore des listes de frères présents à différents chapitres, qui peuvent être utiles aux recoupements prosopographiques.

personnages une morale ou des intentions souvent bien anachroniques. Les acteurs du récit évoluent donc désormais dans un monde désenchanté et sont dépouillés du légendaire qui pouvaient les nimber parfois. Raybaud n'adhère pas aux traditions provençales relatives à Gérard, mais il ne croit pas non plus à l'exploit du maître Déodat de Gozon (1346-1353) qui débarrassa l'île de Rhodes d'un dragon malfaisant. Si la légende fut fortement ancrée localement, l'absence de mention dans le Catalogue des grands maîtres « qui a été fait presque de son temps », suffit à ravalier l'épisode au rang d'« événement fabuleux »<sup>87</sup>.

En juriste, il sait observer le fonctionnement institutionnel de l'ordre et livre à ce titre des données de première main dont nous aurions tort de nous priver. Ses remarques sur l'évolution des offices de prieur et commandeur sont précieuses. Les parcours de dignitaires qu'il permet de retracer montrent la logique qui aboutit, dès le courant du XIII<sup>e</sup> siècle, à l'allongement de la durée des charges et au cumul des mandats<sup>88</sup>. Il apporte encore des renseignements fondamentaux sur l'administration du prieuré, en évoquant la pratique de délégation du pouvoir prieural à travers la lieutenance ou la nomination de syndics<sup>89</sup>. En donnant les dates de plusieurs chapitres provinciaux et visites prieurales, il suggère la régularité de ces dispositifs et la maturité administrative atteinte par le prieuré de Saint-Gilles dès le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>90</sup>.

En outre, l'*Histoire des grands prieurs* a l'avantage de fournir un cadre événementiel qui, certes, n'est pas infaillible, mais qu'il suffit au chercheur d'aujourd'hui de vérifier et de compléter. En ressuscitant la mémoire des archives, ce récit est le seul à signaler des événements oubliés, comme l'assassinat du prieur Féraud de Barras en 1269<sup>91</sup>. De fait, en confrontant le texte aux chartes de la série 56 H des Archives des Bouches-du-Rhône, on mesure vraiment à quel point Raybaud a suivi ses sources de près. Certes, il peut commettre des erreurs. Ainsi, l'identification des origines familiales des frères est parfois aventurée, sa tendance à « méridionaliser » les cadres de l'ordre peut entretenir certaines confusions. De plus, comme l'a montré Pierre Santoni, sa liste des premiers prieurs de Saint-Gilles est mal assurée<sup>92</sup>. D'autre part, il ne peut s'empêcher de vieillir certaines fondations provençales de l'Hôpital en les faisant remonter à l'époque de Gérard « Tenque »<sup>93</sup>. C'est le cas de Manosque dont il attribue à Gérard le premier établissement, auprès de l'église Saint-Pierre. Comme bien d'autres auteurs après lui, Raybaud s'est laissé abuser par l'homonymie entre le fondateur *Geraldus/Gerardus* et un frère diacre responsable du développement de l'Hôpital dans le Midi entre 1101 et 1123<sup>94</sup>. Mais ces inexactitudes peuvent difficilement lui être reprochées compte-tenu de ce qu'était, en son temps, l'état des connaissances. Après tout, on retrouverait certaines de ces mêmes erreurs de détail chez de récents spécialistes<sup>95</sup> !

\* \* \*

---

<sup>87</sup>. RAYBAUD, éd. NICOLAS, t. 1, p. 300. Sur les origines de la légende : Yannis DELIYANNIS, « Dorde de Gozon et le dragon de Rhodes », dans *Rhodes et les chevaliers de Rhodes, 1310-2010. Actes du colloque de Rhodes, 28-29 mai 2010*, [Flavigny-sur-Ozerain], Académie historique de l'ordre de Malte, 2013.

<sup>88</sup>. RAYBAUD, éd. NICOLAS, t. 1, p. 115-118, 125-127 et 155.

<sup>89</sup>. RAYBAUD, éd. NICOLAS, t. 1, p. 174, 181, 208, 213...

<sup>90</sup>. RAYBAUD, éd. NICOLAS, t. 1, p. 78, 156, 161, 173, 216...

<sup>91</sup>. RAYBAUD, éd. NICOLAS, t. 1, p. 179-180.

<sup>92</sup>. P. SANTONI, « Les deux premiers siècles du prieuré », p. 121-126.

<sup>93</sup>. Mais il dément pourtant de Haitze lorsque celui-ci place la fondation de la maison d'Aix en 1110 (ms 338, p. 17-18).

<sup>94</sup>. P. SANTONI, « Les deux premiers siècles », p. 124-126.

<sup>95</sup>. Par exemple sur la confusion entre les deux Féraud de Barras (RAYBAUD, éd. NICOLAS, t. 1, p. 155 vs. J. RILEY-SMITH, *The Knights Hospitaller in the Levant, c.1070-1309*, Houndmills-New York, 2012, p. 103-104) ou bien sur la prétendue installation des Templiers à Avignon dès 1130 forgée par Polycarpe de la Rivière (RAYBAUD, éd. NICOLAS, t. 2, p. 273 ; ms 339, p. 20 ; vs. D. SELWOOD, *Knights of the Cloister*, p. 85).

En définitive, la trajectoire comme la méthode de Jean Raybaud n'ont pas grand-chose d'original. Par son profil sociologique, à la fois juriste et proche du clergé, il s'inscrit dans ces milieux de notables, à la fois fêrus d'histoire, bibliophiles et éventuellement collectionneurs d'antiquités<sup>96</sup>. En outre, l'érudit arlésien se conforme en tout point à la démarche critique prônée par la nouvelle histoire ecclésiastique et par la diplomatique. En même temps, sa méthode et ses centres d'intérêts très portés sur les mécanismes institutionnels proviennent incontestablement de sa formation de juriste. Les archives ne sont pas seulement une arme dans la défense des privilèges et des droits féodaux des chevaliers de Malte ; elles sont aussi un instrument de la connaissance du passé. L'homme témoigne par ailleurs d'une certaine forme d'indépendance<sup>97</sup> : il ne se livre pas à une histoire apologétique de l'ordre de Malte, ni à une histoire de la noblesse au sein de l'ordre, même si l'œuvre sert indirectement le prestige collectif de l'ancienne noblesse.

Sa narration sur les prieurs de Saint-Gilles en reste à une conception classique de l'histoire, pourvoyeuse d'exemples et de modèles, dans la lignée de Bosio<sup>98</sup>. Elle témoigne encore d'un ancien régime d'historicité où le passé continue d'éclairer le présent et même l'avenir<sup>99</sup>. Les chevaliers de Malte s'inscrivent finalement dans la continuité de leurs prestigieux devanciers, ces hospitaliers de l'époque des croisades qui restaient des modèles à imiter. On pourrait proposer de voir un ordre du temps inscrit dans un long Moyen Âge, à supposer que cette dernière notion, elle-même, soit adaptée. Chez Raybaud, il n'est, en effet, jamais question de « Moyen Âge », alors que l'expression faisait pourtant son chemin<sup>100</sup>. Ici, la profondeur du temps plonge seulement ses racines dans l'ancienneté : il est question d'« anciens titres » ou « privilèges », d'« ancienne(s) maison(s) » nobiliaires ou de l'ordre, d'« ancienne manière », etc<sup>101</sup>. Un référent à l'ancien, qui ne renvoie naturellement pas à l'Antiquité, mais qui suppose sans nul doute la conscience de vivre un « temps nouveau » ou « moderne »<sup>102</sup>.

---

<sup>96</sup>. Par exemple, sur le recrutement sociologique des bibliophiles : Michel MARION, *Collections et collectionneurs de livres au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1999, p. 97-99.

<sup>97</sup>. Notons que la liberté de ton caractérisait déjà l'*Histoire des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem* de l'abbé de Vertot publiée pour la première fois en 1726 (C. CHAPLAIN, *Commandes artistiques*, p. 240-242).

<sup>98</sup>. En 1612, Pierre de Boissat justifiait sa traduction française de l'histoire de Bosio par le fait qu'elle pourrait « servir d'enseignement & de miroir aux jeunes hommes bien nés, qui y trouveront à foison ce qu'ils doivent apprendre & imiter pour acquérir l'honneur... » (cité par C. CHAPLAIN, *Commandes artistiques*, p. 236).

<sup>99</sup>. Sur la rupture du régime d'historicité introduite par la Révolution : F. HARTOG, *Régimes d'historicité : présentisme et expérience du temps*, Paris, 2003, notamment p. 106-108 et 144-146. Hartog reprend Reinhart Koselleck sur le *topos* d'une *Historia magistra vitae* selon lequel la mémoire du passé doit guider les actions contemporaines et permettre de se comprendre soi-même. Cette conception se rompt durant la période des Lumières qui découvre l'unicité des processus historiques et la possibilité du progrès (R. KOSELLECK, « "Historia magistra vitae". De la dissolution du "topos" dans l'histoire moderne en mouvement » [1967], dans *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, 2000, p. 37-62). Sur la détermination du présent et du futur par le passé, les réflexions de K. Pomian introduisaient déjà de premières nuances sur les positions contrastées de l'érudit et du « propriétaire » (État, Église, noble), pour lequel les archives représentaient un enjeu social et juridique (K. POMIAN, « Les historiens et les archives », p. 123-125).

<sup>100</sup>. Jean-Michel DUFAYS, « Le Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle : contribution à l'étude de la terminologie et de la problématique d'époque intermédiaire », dans M. FUMAROLI et C. GRELL (dir.), *Historiographie de la France et mémoire du royaume au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2006, p. 69-85.

<sup>101</sup>. Rappelons qu'au sein de l'ordre de Malte, l'ancienneté est également un critère central dans le système de promotion et de collation des commanderies (Emanuel BUTTIGIEG, *Nobility, Faith and Masculinity. The Hospitaller Knights of Malta, c.1580-c.1700*, Londres, 2011, p. 70-77).

<sup>102</sup>. Pour le philosophe Johann Martin Chladenius, au milieu du XVIII<sup>e</sup> s., les histoires anciennes commençaient à partir de la disparition de témoins oculaires directs. Au même moment, se répandait l'idée de « temps moderne » ou « nouveau », advenu déjà depuis trois siècles (R. KOSELLECK, « La sémantique des concepts de mouvement dans la modernité » [1977], dans *Le futur passé*, p. 263-305, notamment p. 272-277).

Si j'ai centré ma lecture de Raybaud sur les deux premiers siècles de l'Hôpital, ses apports sont, sans doute, tout aussi importants pour la fin du Moyen Âge et la première modernité. Nul autre que lui n'a pu brasser une telle masse d'archives, produites depuis l'établissement de l'Hôpital en Provence jusqu'au siècle de Louis XV. Aussi, peut-il être de bonne méthode, que l'on travaille sur le XIV<sup>e</sup> ou sur le XVI<sup>e</sup> siècle, de partir de l'*Histoire des grands prieurs*, avant de se lancer à corps perdu dans la série 56 H des Archives des Bouches-du-Rhône. Cependant, il faudrait, autant que possible, retourner au manuscrit car, on l'aura compris, l'édition de Nicolas est peu fiable. Aussi, ne serait-il pas sans intérêt d'envisager une véritable édition critique, si l'entreprise ne nécessitait un travail de collation considérable dans le fonds du grand prieuré de Saint-Gilles. Une œuvre à la mesure de la tâche que Raybaud lui-même s'était assignée.

Damien CARRAZ  
Université Clermont-Auvergne – EA 1001–CHEC

#### LISTE DES FIGURES :

- **Fig. 1** : Biblioth. mun. d'Aix-en-Provence, ms 338, p. 79 : corrections et rajouts marginaux portés au manuscrit
- **Fig. 2** : Biblioth. mun. d'Aix-en-Provence, ms 338, p. 617 : planche de sceaux redessinés d'après le ms original de J. Raybaud

#### **Annexe. Une lignée notariale à Arles : ébauche de la généalogie des Raybaud**

---

Sur le couple « ancien/moderne » avant le XIX<sup>e</sup> s., voir aussi Jacques LE GOFF, *Histoire et mémoire*, Paris, 1988, p. 59-75.